



Exploitant forestier (H/F/X)

Nature - Jardins

Apprentissage

Durée

3 ans

Tranche d'âge

- de 18 ans

18 à 25 ans

Finalité

Certificat

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Non



Tu aimes le bois, les arbres, la forêt et la nature ? Alors cette formation en foresterie et sylviculture te permettra de trouver tes racines !

L'Exploitant forestier et l'Exploitante forestière **coupent, travaillent et vendent le bois sous différentes formes**. Ils connaissent tous les arbres de la forêt et savent les **transformer en bois** pour alimenter l'industrie. Ils veillent également à la gestion de l'implantation et à l'entretien des surfaces arboricoles de manière à respecter l'environnement et exploiter la forêt de manière rationnelle.

Au cours de ta formation, tu apprendras toutes les techniques et développeras toutes les compétences liées au métier d'Exploitant forestier :

Connaître les arbres et la forêt : feuillus, résineux, essences... tu développes tes connaissances à propos des arbres et de la forêt afin d'exploiter la forêt de manière optimale.

Préparer, couper et découper des arbres : tel un bûcheron, tu apprends à identifier les arbres prêts à être coupés mais aussi la mise en place d'un chantier de coupe. Tu apprends aussi les différentes techniques de coupes et de nettoyage des arbres : abattage, ébranchage, écorçage, façonnage...

Vendre des arbres : tu te formes à estimer la valeur des arbres et les ressources que l'on peut en retirer. Tu apprends à estimer des lots et des coupes mais aussi les coûts d'exploitation, de stockage, de transport et de vente.

Utiliser et entretenir son matériel : tu apprends à installer et à utiliser les différentes machines et différents outils. Haches, scies, tronçonneuses, grues, tu apprends à entretenir le matériel à main, mécanique et électrique.

Respecter les règles : tu te formes au respect des différentes règles de sécurité et apprends à respecter les diverses lois liées à l'exploitation des forêts et arbres.

Alors si tu souhaites un avenir professionnel solide comme le bois, rends-toi dans l'un des Centres IFAPME pour débiter ta formation !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-alternance>) : ± 1j. de cours généraux, théoriques ou pratiques en Centre et ± 4j. de pratique en entreprise par semaine ; rémunérés.

Débouché(s) métier(s)

Employé / Employée dans une exploitation forestière

Employé / Employée dans une pépinière

Employé / Employée dans une administration

Débouché(s) future(s) formation(s)

Grimpeur - Elagueur (<https://ifapme.be/formations/chef-dentreprise/grimpeur-elagueur>) (adulte)

Entrepreneur et créateur d'espaces verts (<https://ifapme.be/formations/chef-dentreprise/entrepreneur-et-createur-despaces-verts>) (adulte)

Point(s) fort(s)

Inscription gratuite Sur le terrain Proche de la nature Travail en autonomie ou en équipe Travail à l'atelier et sur le terrain

Finalité

Certificat d'apprentissage homologué par la Communauté française

Aptitudes

L'exploitant forestier travaille en extérieur, par tout temps. Une bonne résistance physique est donc nécessaire.

Il doit être prudent et respectueux des consignes de sécurité.

Pour finir, il doit se montrer mobile et flexible.

Programme

1ère année :

R11/1 Technologie (30h)

R11/1 Sécurité et hygiène (20h)

R11/1 Matières premières (36h)

R11/1 Equipement (24h)

R11/1 Environnement (20h)

R11/1 Economie forestière (20h)

R11/1 Anatomie (30h)

2ème année :

R11/2 Matières premières (22h)

R11/2 Technologie (22h)

R11/2 Sécurité et hygiène (12h)

R11/2 Equipement (18h)

R11/2 Environnement (14h)

R11/2 Economie forestière (14h)

R11/2 Anatomie (22h)

3ème année :

R11/3 Matières premières (22h)

R11/3 Technologie (22h)

R11/3 Sécurité et hygiène (12h)

R11/3 Equipement (18h)

R11/3 Environnement (14h)

R11/3 Economie forestière (14h)

R11/3 Anatomie (22h)

Conditions d'admission à une formation pour jeunes

Age

Avoir **15 ans** accomplis au moment de votre inscription.

L'**âge maximum varie** en fonction de la durée du contrat d'alternance, établi dans le cadre du plan de formation avec le Référent IFAPME.

pour un contrat d'alternance de 3 ans : être âgé de 23 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 2 ans : être âgé de 24 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 1 an : ne pas avoir atteint 25 ans à la signature du contrat.

Parcours

Avoir fréquenté 2 années du 1er degré de l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir suivi complètement la 3ème année de l'enseignement secondaire professionnel ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir fréquenté la 3ème année de différenciation et d'orientation au sein de l'enseignement ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir fréquenté la 2ème phase au sein de l'enseignement spécialisé de forme 3.

Ou vous disposez d'un document annonçant que vous pouvez poursuivre votre formation en alternance. Ce document est rédigé par le conseil de classe de l'établissement que vous quittez.

Si vous n'avez pas suivi l'un des parcours ci-dessus, vous devez alors être âgé de 16 ans accomplis et passer un bilan de compétences.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux **mentions indiquées dans la fiche formation** que vous consulterez.

S'inscrire à une formation pour jeunes

Délais et informations

La conclusion d'un contrat d'alternance est **possible toute l'année**.

L'inscription à une formation en apprentissage est gratuite. Elle se fait dans un Service Alternance IFAPME (<https://ifapme.be/services>).

S'inscrire

Un référent IFAPME vous accompagne dans vos démarches :

Contactez un Service Alternance IFAPME (<https://ifapme.be/services>) près de chez vous et prenez rendez-vous avec un référent IFAPME.

Le référent établira avec vous **votre parcours de formation** en alternance en tenant compte de vos acquis scolaires, de votre projet professionnel, de vos motivations, de votre âge et de votre statut. Merci de préparer les documents suivants :

votre carte d'identité ;

votre dernier bulletin scolaire et attestations reçues ;

les coordonnées éventuelles de l'entreprise avec laquelle vous souhaitez conclure un contrat d'alternance.

Le référent vous inscrit au Centre de formation sur base du métier choisi et des informations reçues.

Si vous avez **trouvé une entreprise de formation**, votre référent contactera celle-ci pour fixer une date de signature du contrat d'alternance.



Libramont

Rue de la Scierie, 32 6800 Libramont

061 22 33 36

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h à 22h

Le vendredi : de 8h à 16h30

Le samedi : de 8h à 12h

/

lux@ifapme.be

Type d'inscription

Au Service IFAPME

Bon à savoir

Pour vous inscrire, contactez le Service IFAPME (<https://ifapme.be/services>) le plus proche de chez vous.

Vous n'avez pas trouvé toutes les infos que vous cherchiez? Prenez contact avec nos conseiller(e)s!